

AFFAIRE N° 9 - Autorisation de contracter un emprunt de  
 678 487 Francs auprès de la CDC pour financer la participation  
 communale dans les opérations antibidonvilles de la S.I.D.R. :  
 "Ruelle Pavée" - "Montgaillard"

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La S.I.D.R. a programmé pour 1979 des opérations anti-  
 bidonvilles à Saint-Denis :

- "Ruelle Pavée" : 65 logements en collectifs R + 3 et R + 4
- "Montgaillard" : 60 logements individuels.

Ces groupes d'habitations serviront à résorber des flots in-  
 salubres et les attributaires seront désignés par la Mairie.

Ces deux opérations seront financées comme suit :

- Terrains	: déjà acquis	
- Constructions	: Subvention L. B. U.....	9 466 380 F
	Prêt C. D. C.....	2 670 296 F
- V. R. D.	: Subvention du 1 %	
	Employeur.....	1 356 976 F
	Subvention communale.....	678 487 F
		-----
	TOTAL.....	14 172 139 F

Le montant de la participation communale pour ces opérations  
 s'élevant à 678 487 Francs, je vous demande, Mesdames, Messieurs  
 et Chers Collègues, de m'autoriser à emprunter cette somme  
 auprès de la CDC.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le  
 rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Dans ces opérations, nous intervenons pour le  
 tiers des V.R.D.

M. DUPUIS - Que signifie L.B.U. ?

LE MAIRE - Ligne Budgétaire Unique ; c'est elle qui a  
 remplacé les anciens crédits antibidonvilles.

Discussion

LE MAIRE - Les architectes sont MM. ABADIE et BERTIN. Ils  
 ont participé à un concours départemental.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question  
 aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*

\*

\*